

A young girl with brown hair tied back, wearing a dark blue patterned long-sleeved shirt and a black choker necklace, is smiling at the camera. She is sitting at a desk in a classroom, using a pair of scissors to cut out a white paper shape. In the background, other students and classroom furniture are visible, though out of focus. A blue book or folder is partially visible on the desk in the foreground.

Plan de protection

Pour les offres scolaires du WWF
(Pandathlon, Pandamobile, Animations scolaires)

1. Versions

Version	Valable dès le	Remarques
V. 1.0	29.6.2020	Actualisation du plan de protection
V. 3.0	22.10.2020	Actualisation du plan de protection
V. 4.0	18.01.2021	Actualisation du plan de protection
V.5.0	01.03.2021	Actualisation du plan de protection
V 6.0	19.04.2021	Actualisation du plan de protection

2. Introduction

Avec le présent plan de protection, le WWF Suisse règle les conditions-cadre pour la protection contre le COVID-19 des responsables des pandathlons, des animations scolaires et du Pandamobile (ci-après : responsables), des bénévoles et des participant-e-s aux offres scolaires. Il se base sur les ordonnances COVID-19 et les recommandations du Conseil fédéral. Si les réglementations cantonales sont plus strictes que ce plan de protection, ce sont les réglementations cantonales qui prévalent dans tous les cas.

3. Champ d'application et durée

Le plan de protection s'applique à tous les événements scolaires organisés par le WWF. Toutes les personnes qui organisent et dirigent un événement au nom du WWF respectent ce plan de protection.

Le plan de protection entre en vigueur [le 19 avril 2021](#) et s'applique jusqu'à sa révocation.

4. Objectif

Il s'agit d'assurer aux responsables, bénévoles ainsi qu'aux participant-e-s des pandathlons, du Pandamobile et des animations scolaires (ci-après : offres scolaires du WWF) la meilleure protection possible contre une infection au COVID-19. En cas d'infection d'une personne au COVID-19, tous ses contacts doivent être traçables.

5. Evaluation générale des risques

La décision de mettre en œuvre ou non une offre scolaire du WWF compte tenu des mesures de protection ci-après relève des sections et, subsidiairement, des personnes responsables de la réalisation de l'offre. Par ailleurs, les sections et les responsables sont libres de prévoir dans les cas particuliers des consignes plus sévères, adaptées à la situation. Il s'agit de mettre en œuvre les mesures, règles et recommandations évoquées dans ce plan de protection : ne peuvent participer que les collaborateurs/trices, les bénévoles et les participant-e-s qui

- ne présentent pas de symptômes de la maladie,
- ne sont pas infecté-e-s par le Covid-19 ou en sont guéris depuis 10 jours,
- n'ont pas signalé de cas d'infection aiguë au Covid-19 dans leur entourage immédiat (proches, personnes habitant sous le même toit, collègues de travail, etc.) **ou ne sont pas en quarantaine.**

Les personnes présentant des symptômes de la maladie restent à la maison et s'isolent. Elles téléphonent à leur médecin et suivent ses consignes. Le WWF doit être averti dès l'apparition des symptômes.

6. Directives

Les directives qui suivent s'appliquent à toutes les offres scolaires du WWF :

- Les **exigences de l'OFSP**, des cantons respectifs et des écoles participantes s'appliquent.
- Une obligation générale de porter un masque s'applique à toutes les personnes âgées de plus de 12 ans, même si les distances de protection peuvent être respectées, **sauf si des règles plus strictes font foi dans l'établissement.**
- Limite maximale pour les rassemblements : Selon les directives des cantons

- Toutes les personnes impliquées se nettoient régulièrement les mains. Sont applicables les prescriptions d'hygiène de l'OFSP : « **Voici comment nous protéger** ».
- Les responsables, bénévoles et participant·e·s respectent une distance minimale de 1,5 mètres entre eux/elles et avec les enfants. Dans les classes, c'est le règlement de l'école qui s'applique.
- Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement, au plus tard après avoir été utilisés.
- Les personnes à risque se protègent de manière adéquate. Elles sont sensibilisées au risque accru et décident elles-mêmes si elles veulent animer ou participer à une offre scolaire du WWF.
- Les personnes dirigeant ou participant à une action du WWF qui développent les symptômes de la maladie pendant l'action sont renvoyées à la maison avec un masque hygiénique et priées de suivre les directives de l'OFSP en matière d'isolement (cf. www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine).
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur pour les adultes (animatrice/animateurs et enseignants), au cas où l'école n'a pas d'autres mesures de protection qui sont également efficaces.
- Il est également important de spécifier que c'est le concept le plus strict qui prévaut. Au cas où les conditions ne permettent pas de pouvoir s'adapter, l'animation doit être annulée.
- Les aspects spécifiques des situations sont pris en compte pour garantir la protection.
- Les participant·e·s et responsables sont informé·e·s des consignes et mesures du WWF.
- Traçage des contacts :
 - Participant·e·s : l'enseignant·e responsable garantit la traçabilité des participants présents.
 - Encadrant·e·s bénévoles : lors des pandathlons, le WWF tient une liste de présence de toutes les bénévoles.

La plus haute priorité est donnée à la protection et à la sécurité de toutes les personnes impliquées. Concrètement, cela signifie que :

- Les responsables et les bénévoles ont le droit d'annuler l'offre ou de déléguer sa mise en œuvre.
- Les participant·e·s peuvent annuler à tout moment leur participation à une action du WWF dans les écoles en invoquant la situation actuelle. Ils ont à tout moment le droit à un remboursement. Les CG ne s'appliquent pas.

7. Règles, recommandations et mesures détaillées

Toutes les offres scolaires du WWF

Personnes malades du COVID-19 à un événement

- Les personnes malades du Covid-19 n'ont pas le droit de participer aux offres scolaires du WWF et sont priées de suivre les consignes d'(auto)isolement de l'OFSP (cf. www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine).
- Les responsables et les bénévoles qui présentent les symptômes de la maladie ou qui sont testé·e·s positifs/ves au COVID-19 ne peuvent pas participer à des offres scolaires du WWF dans les écoles pendant 10 jours après leur guérison.
- À la survenue d'un cas avéré de COVID-19 dans une classe, l'animateur/trice n'a le droit de participer à aucune action au cours des deux semaines suivantes.

Hygiène des mains et matériel de protection

- Tous les participant·e·s se nettoient les mains avant et après – au besoin pendant - chaque activité.
- Pas de poignées de mains lors des manifestations.
- Le WWF (section, organisateur/trice) met du désinfectant à disposition des personnes présentes pour chaque action.
- Le WWF met à disposition des masques de protection et au besoin des gants pour les collaborateur·trice·s ou les bénévoles du WWF.
- Les gadgets et imprimés sont remis en lot par classe à l'enseignant·e.
- Le matériel destiné à être montré ne peut être touché que s'il est propre, que la distance peut être maintenue et que les mains sont préalablement lavées ou désinfectées.

Garder les distances et port du masque

- Tous les adultes se tiennent à 1,5 mètres de distance les uns des autres. Dans les classes, c'est le règlement de l'école qui s'applique.
- Pas d'activités avec contact physique.
- Signaler qu'il faudrait le moins possible mélanger les classes.

- À l'intérieur et l'extérieur, le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans, **sauf si des mesures plus strictes font foi dans l'établissement.**

Nettoyage et utilisation du matériel

- Tous les participant·e-s apportent si possible leur propre matériel (crayons, gourdes, etc.).
- Le matériel de démonstration comme les empreintes, les images et autre doit être désinfecté après son utilisation. Les objets qui ne peuvent pas être désinfectés (peaux, fourrures, peluches...) doivent être isolés pendant deux jours après leur utilisation.

Personnes particulièrement vulnérables

- Les personnes particulièrement vulnérables se protègent de manière appropriée. Les personnes faisant parties d'un groupe à risque sont averties des risques encourus et sont libres d'encadrer ou de participer à une offre scolaire si elles le souhaitent.

Transports, arrivée et départ

- Les participant·e-s sont invité·e-s à rejoindre le lieu de la manifestation si possible à pied ou à vélo. Si ce n'est pas possible, ils sont prié·e-s de respecter les règles de distanciation dans les TP et/ou de porter des masques de protection. Par souci d'écologie, les déplacements en voiture ne sont pas encouragés.
- Ceux et celles qui utilisent les TP sont invité·e-s à se déplacer si possible en dehors des heures de pointe.
- Les recommandations relatives aux transports publics s'appliquent aux déplacements avec les TP (respect des distances, port du masque).
- Lors du transport de groupes à l'occasion des pandathlons, le port du masque est obligatoire. Les personnes en sont informées préalablement.
- À l'arrivée sur le lieu de rencontre, les participant·e-s se lavent ou se désinfectent les mains.

Gestion des offres, y compris traçage des contacts

L'application des prescriptions pour la mise en œuvre et l'adaptation efficaces des mesures de protection relève de la responsabilité des sections.

Préparation

- Les responsables des offres s'informent eux-mêmes régulièrement sur les mesures d'hygiène cantonales et propres aux écoles, sur l'utilisation du matériel de protection et sur la sécurité des participant·e-s.
- Les participant·e-s et les bénévoles sont mis·e-s au courant des mesures qu'ils doivent appliquer et sont informé·e-s que les écoles sont responsables de la tenue de listes de présence.
- Les responsables sont informé·e-s (plan de protection) à l'avance sur les mesures applicables lors de la manifestation.
- Ce plan de protection est publié sur intranet, sur le site wwf.ch (pages : pandathlons, Pandamobile, animations scolaires) ainsi que sur les sites web des sections les règles de comportement sont publiées et actualisées en continu.
- Le désinfectant (pour les mains), les produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces) ainsi que le matériel de protection sont contrôlés régulièrement et mis à disposition des responsables par les sections. Il est possible de passer au besoin une commande auprès de Ruedi Humbel, ruedi.humbel@wwf.ch; **Tel:044 297 21 55.**

Informations à communiquer lors de la manifestation

- Une liste de présence est tenue lors de toutes les manifestations. Les enseignant·e-s sont responsables des listes de présence des classes, et les responsables du WWF de celles des bénévoles.
- Avant le début de l'action, le/la responsable du WWF explique les **mesures d'hygiène** et les mesures de protection prises par le WWF.

Compléments concernant le Pandamobile

- Les écoles sont informées avant chaque visite des mesures prises par le WWF. Si l'école a pris des mesures supplémentaires, celles-ci s'appliqueront également pour la visite du Pandamobile. Si les mesures de l'école ne sont pas compatibles avec la visite du Pandamobile ou de l'animation, la visite est annulée par consentement mutuel.
- Dans le Pandamobile-même, la distance de 1,5 mètres ne peut pas être respectée. Le port du masque est donc obligatoire pour les adultes.
- Les parents sont informés avant la visite du Pandamobile sur les conditions cadres des mesures de protection. Si un enfant ne participera pas, ils peuvent le communiquer à l'enseignant-e.
- Entre les animations, le Pandamobile est aéré régulièrement et les zones touchées fréquemment sont désinfectées (poignées de porte, etc.).
- L'animation dans le Pandamobile peut, sans grande perte de sa valeur pédagogique, être écourtée en raison d'activités inappropriées, impliquant une protection hygiénique insuffisante.
- L'exposition est nettoyée à chaque changement d'école (sol, parois, décoration).

Compléments concernant les animations scolaires

- Les écoles sont informées avant chaque visite des mesures prises par le WWF. Si l'école a pris des mesures supplémentaires, celles-ci s'appliqueront également pour les animations. Si les mesures de l'école ne sont pas compatibles avec les animations, l'évènement est annulé par consentement mutuel.
- Les événements ont lieu uniquement dans des locaux bien ventilés, munis de fenêtres, aérés régulièrement pendant au moins 10 minutes.
- Les activités supposant beaucoup de contacts entre les enfants sont annulées ou adaptées, et si possible déplacées à l'extérieur, d'entente avec l'enseignant-e.
- Si l'animation inclut des denrées alimentaires, celles-ci doivent être apportées par les (carottes, p. ex.) ou être distribuées par une personne portant masque et gants (ou mains désinfectées).
- La disponibilité de désinfectant et de masques est assurée par les responsables.
- Les personnes responsables portent un masque pour les activités à l'intérieur, à moins que le règlement de l'école ne prévoie d'autres mesures de protection dont l'effet est tout aussi sûr.

Compléments concernant les pandathlons

Généralités

- Seuls les enfants et les jeunes (nés en 2001 ou après) peuvent participer aux Pandathlon.
- Les adultes nécessaires à l'encadrement (enseignant-e-s, surveillant-e-s) peuvent être sur place.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes.
- Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas tenus de porter le masque, sauf si un règlement plus stricte fait foi dans l'établissement scolaire concerné.
- Les enfants et les jeunes (nés en 2001 ou après) sont autorisés à enlever le masque lorsqu'ils courent. Avant et après la course, le port du masque est obligatoire pour les enfants et les jeunes nés entre 2001 et 2009.

Recherche de parrains et marraines

- Une option de don en ligne (pandanation.ch) est également proposée pour la recherche de sponsors avant la course.

Dossards (distribution)

- Le matériel est remis individuellement pour chaque classe aux enseignant-e-s.
- Un spray désinfectant est remis à chaque classe.

Vestiaires/infrastructures

- Des vestiaires sont prévus (pour que les sacs puissent être rangés en cas de pluie), mais les participant-e-s sont prié-e-s de se présenter en tenue de course.
- Les toilettes, les poignées de porte, les interrupteurs, les rampes d'escalier, les machines à café et autres objets fréquemment touchés et utilisés par plusieurs personnes doivent être nettoyés régulièrement.

- Les participant-e-s sont prié-e-s d'arriver déjà changé-e-s.
- Les poubelles doivent être vidées régulièrement et bien refermées (pas de tassement).
- Informer régulièrement les participant-e-s des mesures (distance de 1,5m, hygiène, tracing...) par des affiches et des annonces.

Toilettes (d'entente avec le responsable du lieu de la manifestation)

- Les toilettes doivent être nettoyées régulièrement.
- Du désinfectant doit être mis à disposition devant les portes et du savon doit être fourni dans les lavabos accessibles au public.

Échauffement/début/fin

- Les participant-e-s sont réparti-e-s en blocs de départ **de manière à ne pas dépasser 500 personnes sur place au même moment**. Cette répartition est obligatoire pour les participant-e-s et iels n'entrent dans la zone de départ que peu de temps avant l'heure qui leur est individuellement fixée.
- **L'échauffement peut se faire de façon collective si les distances peuvent être respectées. Si ce n'est pas le cas, il a lieu individuellement, par classe.**
- Le signal du départ est échelonné par classe.
- Les participant-e-s sont prié-e-s de quitter rapidement les lieux une fois la manifestation terminée.
- Les vainqueurs seront informés par écrit.

Ravitaillement des coureur et coureuses

- Seuls des aliments emballés (bananes, barres de céréales) sont proposés.
- Les aliments sont fournis aux enseignant-e-s pour leur classe lors de la remise des numéros de départ.
- Les participant-e-s sont prié-e-s d'apporter leur propre gourde qu'ils auront préalablement remplie.
- Quelques bouteilles de secours en pet sont mises à disposition.
- Des jerricanes sont mis à disposition pour remplir les gourdes (le/la bénévole ouvre la valve, l'enfant tient la gourde en dessous).
- Plusieurs points de boissons doivent être installés.
- Les bénévoles en charge de la distribution des boissons portent un masque et des gants.
- En cas d'utilisation de tasses, de verres, de vaisselle ou d'ustensiles communs, ceux-ci sont rincés à l'eau et au savon après utilisation.

Restauration (particuliers/enseignant-e-s)

- Les enseignant-e-s et les bénévoles ne se voient proposer que des denrées emballées.
- La machine à café/thermos n'est utilisée que par un bénévole. Une zone d'attente est définie pour les enseignant-e-s.

Visiteurs et visiteuses

- **Le public n'est pas autorisé (p.ex. famille, donateur-trice-s)**

Bénévoles

- Mascotte panda : un costume ne peut être porté que par une personne. Il doit ensuite obligatoirement être nettoyé.
- Une liste de présence des collaborateurs/trices et des bénévoles doit être tenue.
- Des masques de protection sont mis à disposition. Si les bénévoles ont des masques réutilisables, ils sont priés de les apporter.

Stands d'information

- Aux stands d'information, il faut que toutes les personnes respectent une distance minimale de 1,5 mètres. Si ce n'est pas possible, la tenue du stand est annulée.
- Les stands d'information ne proposent pas d'éléments interactifs.
- Pas de mise à disposition ou de distribution de flyers.

Contacts pour les questions relatives au plan de protection

Pandathlons : linda.mueller@wwf.ch

Pandamobile : dina.walser@wwf.ch

Animations scolaires : anna.billeter@wwf.ch

Annexes et liens

Vidéo explicative : Utilisation des masques

Affiche : Voici comment nous protéger

Aide-mémoire pour les pandathlons

Aide-mémoire pour les animations scolaires

8. Finalisation

Les responsables sont informées du présent plan de protection et garantissent que les informations parviennent à toutes les participantes.



Notre objectif

Mobilisons-nous tous pour protéger l'environnement et concevoir un avenir harmonieux pour les générations futures.

WWF Suisse

Hohlstrasse 110
Postfach
8010 Zürich

Tel.: +41 (0) 44 297 21 21
Fax: +41 (0) 44 297 21 00
wwf.ch/contact

Dons: PC 80-470-3
wwf.ch/dons